

Les morsures des serpents venimeux

Autor(en): **Calmette, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **32 (1924)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-974183>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nervöses Eingreifen zu verlassen und dabei Kraft und Geld zu vergeuden. Herr Ciraslo hat kürzlich die Genugtuung erlebt, daß seine Idee von dem Völkerbund als wünschenswert und durchführbar bezeichnet wurde.

Die Gegner seines Vorschlages befürchten im Grunde genommen nur eines: die Auswändigdung von staatlichen Geldern an eine zwischenstaatliche Organisation, die darüber nach Gutdünken verfügen könnte, ohne irgend jemandem Rechenschaft schuldig zu bleiben. Tatsächlich steht nichts Derartiges in Herrn Ciraslos Vorschlag. Die staatlichen Beiträge bleiben vielmehr bei der eigenen Staatsbank deponiert und können nur mit Einwilligung der betreffenden Regierung abgehoben werden.

Der Einwand behält jedoch seine Wichtigkeit, denn er beweist die absolute Notwendigkeit, die Leitung einer derartigen Organisation einem Ausschuß anzuvertrauen, der zugleich frei ist von jeder politischen oder sonstigen Beeinflussung, sowie völlig unabhängig, sowohl kraft seiner Tradition als infolge seiner sozialen Stellung.

Das internationale Komitee genügt besser wie irgendeine sonstige Institution diesen verschiedenen Anforderungen. Seine Mitglieder sind Angehörige eines neutralen Staates, in der Mehrzahl sind es Bürger einer Stadt, von deren Freiheits Sinn wir bereits gesprochen haben.

Wie der leider frühzeitig verstorbene Alfred Gautier, einer der feinsten Köpfe des modernen Genfs, gelegentlich schrieb: „Das Komitee ist der Verfechter der Gedanken von Gerechtigkeit und Caritas. Ohne diese beiden Begriffe gibt es keine des Namens würdige Menschheit. Das Komitee soll diese Prinzipien nicht nur auf den Schild erheben, sondern auch gegen jeden Angriff beschützen. Das Komitee steht über allen nationalen Gegensätzen und muß bestrebt sein, in sich das Weltgewissen gleichsam zu verkörpern.“

Les morsures des serpents venimeux.

Par le professeur A. Calmette,
sous-directeur de l'Institut Pasteur.

Serpents venimeux de la France et de l'Europe.

Voici, dans notre pays de France, les premières semaines chaudes et ensoleillées. C'est l'époque des saines journées de congé passées à la campagne et dans les bois, des bons et simples déjeuners de famille sur l'herbe ou sur la mousse. Mais de temps à autre quelques accidents viennent endeuiller ces heures bienfaisantes, changer la joie en tristesse. Au nombre de ceux-ci, dans beaucoup de régions de la France, figurent les redoutables conséquences de la morsure des serpents venimeux. Car l'approche de l'été a tiré les serpents de leur engourdissement hivernal. Avril et mai sont, chez nous, les mois de la pariade.

Que des enfants déplacent des fagots de bois sec entassés dans une clairière, qu'il explorent la cavité d'un tronc d'arbre vermoulu, qu'ils jouent dans les fourrés ombreux de nos bois, ou qu'ils remuent les pierres d'un amoncellement rocheux exposé au soleil, et ils pourront, sans le voir, déranger un de ces animaux qui se défendra en les mordant.

Un serpent qui mord quand on ne le saisit pas est presque toujours, *en France* *), une vipère; les couleuvres de nos pays sont craintives, inoffensives (à une seule exception près), utiles même; elles ne mordent que si on veut les capturer, et leurs morsures ne sont pas dangereuses. Il n'en est pas de même de celles de vipères, qui causent toujours des accidents sérieux, assez souvent graves, et même mortels dans un dixième des cas.

*) En Suisse aussi. (Réd.)

Il est donc important de distinguer les vipères des couleuvres, et la chose est généralement facile. Les vipères sont des serpents qui, chez nous, ne dépassent guère la longueur d'une canne ordinaire; mais leur corps est relativement gros, trapu, son extrémité postérieure (la queue) est courte; leur tête est triangulaire, beaucoup plus grosse que le cou; le museau est plus ou moins court, mais presque constamment tronqué ou relevé; leur mâchoire porte, en sus des dents ordinaires, deux dents très longues, très pointues, mobiles, percées d'une sorte de canal, et qui sont appelées « crochets » à venin. Ce sont de véritables aiguilles creuses par lesquelles le venin, sécrété dans des glandes spéciales, est amené, inoculé dans les plaies minuscules, mais assez profondes, faites par la pénétration de ces crochets dentaires.

Les couleuvres peuvent acquérir une taille beaucoup plus considérable. Il en est qui ont près de deux mètres de long; mais elles sont plus sveltes; leur queue, bien plus longue que celle des vipères, s'effile régulièrement; leur tête ne forme pas de renflement triangulaire, elle est ovale, et se relève au cou sans prononcer de notable saillie; le museau n'est pas brusquement tronqué, retoussé, mais harmonieusement arrondi. Les couleurs sont, dans certaines espèces, moins sombres, moins ternes que celles des vipères; tout le monde connaît la couleuvre « verte et jaune », si commune dans les haies de nos champs, dans les fourrés les plus frais de nos bocages, etc....

Effets de la morsure des serpents de notre pays.

1° Vipères. — On constate en règle générale les deux piqûres faites par la pénétration des crochets (très rarement on ne voit qu'une seule piqûre, quand la bête a mordu de coin et qu'un seul cro-

chet a porté). Ce sont deux petits points rouges, distants d'un centimètre au plus, et desquels vient sourdre ordinairement une gouttelette de sang. Au bout de peu de temps, autour de ces points, se manifeste un gonflement douloureux, avec teinte rouge, puis violacée. Douleurs, crampes et gonflement se propagent rapidement à toute la région: *il y a donc d'abord des symptômes locaux dont la gravité est évidente.* Les symptômes généraux n'apparaissent guère que deux ou trois heures plus tard. C'est un sentiment de malaise, d'angoisse avec soif ardente, sécheresse de la gorge, congestion généralisée des muqueuses, vomissements, parfois délire; puis s'installe une gêne respiratoire progressive; enfin menace la perte de la connaissance, et si le cas est mortel, surviennent le coma et l'asphyxie progressive.

Parfois les symptômes généraux se prononcent très rapidement, en même temps qu'évoluent les symptômes locaux: c'est qu'alors un des crochets a pénétré dans un vaisseau sanguin, une veine de quelque importance, et y a déversé directement le venin. Par contre les accidents peuvent être moins marqués et marcher beaucoup plus lentement: il en est ainsi quand, par suite d'une circonstance quelconque (essuyage des crochets par les vêtements par exemple), la quantité de venin inoculée a été réduite et la pénétration très faible.

2° Tout autre est le tableau des morsures de Couleuvres. On ne constate rien, sinon des égratignures superficielles, insignifiantes, sans la marque de la double piqûre des crochets, et qui ne se compliquent ni de douleurs vives, ni de gonflement, ni de symptômes généraux (à part, chez certaines personnes pusillanimes, de malaises nerveux causés par la peur).

Conduite à tenir après la morsure d'un serpent venimeux.

Après la morsure d'un serpent venimeux, il n'y a pas un instant à perdre: question d'urgence au premier chef.

D'abord, s'efforcer d'empêcher le venin de se diffuser dans tout le corps, donc placer un lien — s'opposant au retour du sang veineux — entre la partie mordue et le cœur, et le plus près possible de la morsure, du moins si l'on intervient de suite après l'accident. Ce lien (mouchoir roulé, bande, bretelle, bref garrot quelconque) peut rester en place pendant une demi-heure à trois quarts d'heure sans menacer trop gravement la vitalité du membre: on aura donc, chez nous, presque toujours le temps d'avoir du secours, d'amener ou d'apporter le blessé dans une habitation ou dans une agglomération.

Aussitôt le lien placé, il est utile d'enlever le plus possible du venin inoculé. C'est dire qu'il faut faire saigner, en pressant autour des points mordus; il est encore plus efficace de pratiquer la succion de la plaie, de préférence en trouvant le moyen de ne pas le faire directement avec la bouche. Le venin n'est pas dangereux sur la peau ou sur une muqueuse absolument saine; il peut être avalé sans grand inconvénient (excepté par les petits êtres à la mamelle); mais s'il y a des excoriations, il peut survenir des accidents. Aussi vaut-il mieux sucer par l'intermédiaire d'une pipe, par exemple, dans le fourneau de laquelle on aura mis un peu de linge non tassé, pouvant absorber le sang et la sérosité souillés du venin qu'entraîne l'aspiration. C'est une ventouse improvisée; on peut en imaginer d'autres.

Des personnes mordues ont pu sucer les piqûres de leurs doigts ou de leurs bras, et diminuer de la sorte les risques d'envenimation. Bien entendu, il convient

de cracher le sang aspiré, et de se laver la bouche autant que possible.

Faut-il cautériser? Nous croyons la chose inutile, et même dangereuse. On ne fait plus les cautérisations brutales — et d'ailleurs souvent inefficaces — à la poudre de chasse; on n'a pas le temps de faire rougir une tige de fer, le venin serait déjà diffusé, et d'ailleurs on risquerait de faire plus de dégâts que de besogne utile; l'iode, si actif lorsqu'il s'agit de neutraliser des poisons microbiens, est sans grande action sur les venins: mieux vaut s'en abstenir.

Par contre, si l'on a sous la main de l'eau de Javel, ou de l'hypochlorite de chaux, il est utile de les employer, *aux doses usuelles*, pour le lavage et pour le pansement de la plaie. Rappelons que les doses usuelles sont, pour l'eau de Javel de titre courant (par exemple 10° chlorométrique), la dilution au dixième dans l'eau, et, pour un bon hypochlorite de chaux (chlorure de chaux ou chlore des épiciers), une solution aqueuse au soixantième, même au centième.

Il faut empêcher les assistants de faire boire de l'alcool au patient; si, autrefois, ce remède populaire pouvait avoir quelque utilité, il n'est plus, actuellement, que nuisible, car il entrave les effets de l'injection de sérum antivenimeux.

Tout doit être fait très vite, en quelques instants: il importe d'en arriver le *plus rapidement possible* à l'acte sauveur, à l'injection de sérum antivenimeux. Cette injection se pratique selon la technique habituelle, et, bien entendu, entre le cœur et la ligature, car il importe que rien ne s'oppose à la diffusion du remède héroïque. A part dans quelques cas d'intoxication massive, on peut dire que toute personne ayant reçu l'injection de sérum *moins de deux à trois heures après la morsure* doit rapidement guérir. Passé ce laps de temps,

les résultats, tout en étant remarquables, sont moins brillants; les succès sont moins constants, bien que la guérison reste la règle.

Le effets du sérum antivenimeux, correctement administré, sont impressionnants: en quelques minutes la douleur rétrocede, puis le gonflement s'atténue, tandis que le malade semble revenir à la vie et se ranimer presque à vue d'œil. La guérison est complète en quelques heures; il arrive souvent que l'envenimé puisse reprendre son travail dès le lendemain.

Nous nous résumons. En cas de morsure d'un serpent *venimeux*, l'infirmière doit:

1° placer un lien entre le cœur et la partie mordue (bien entendu s'il s'agit des membres), pour une durée n'excédant jamais une heure;

2° faire saigner pour enlever le plus possible du venin inoculé, et cela généralement par succion (opérer au moyen d'une ventouse improvisée, plutôt qu'avec la bouche, qui doit être absolument saine);

3° faire appeler le médecin et faire chercher du sérum antivenimeux pour que le praticien puisse pratiquer, le plus tôt possible, l'injection curatrice: dix centimètres cubes (le contenu d'un flacon de l'Institut Pasteur), suffisent généralement dans nos pays. L'infirmière est *moralement* autorisée à ne pas attendre trop longtemps la venue du médecin, en raison du caractère d'urgence de cette intervention, et à la pratiquer elle-même;

4° laver et panser la région mordue avec une solution faible d'hypochlorite de soude ou de chaux.

Signalons enfin que l'infirmière, que le «secouriste», ne doivent jamais se décourager. Même dans les cas les plus graves, même dans des cas jugés désespérés, le sérum peut agir si on lui en donne le temps. Appelée auprès d'une personne mordue, déjà tombée dans le coma, chez laquelle l'asphyxie se prononce et les mouvements respiratoires sont sur le point

de disparaître, l'infirmière se souviendra que souvent le cœur continue à battre assez longtemps après que le malade a cessé complètement de respirer. D'où l'indication majeure de *pratiquer sans se laisser la respiration artificielle*, d'entretenir ainsi les mouvements respiratoires tandis que le sérum qu'on aura injecté sous la peau sera lentement absorbé et pourra petit à petit produire son effet. On arrive ainsi à prolonger, pendant des heures et des heures, la vie des malades, et, par suite, à leur conserver des chances de guérison. Si le médecin survient, il pourra faire *dans une veine* l'injection du contenu d'un second flacon de sérum antivenimeux. On assistera parfois à de véritables résurrections.

Terminons ce rapide exposé par un plaidoyer en faveur de nos auxiliaires dans la guerre contre les serpents. La cigogne, utile destructeur de jeunes vipères, est assez généralement respectée; mais le hérisson est trop souvent mis à mort. On ignore qu'il attaque courageusement et tue les serpents, même les serpents venimeux: sachons lui en être reconnaissants; enseignons à nos enfants à ne pas le maltraiter.

(*L'Infirmière française*, N° 1, 1924.)

Un vaccin contre la tuberculose?

Le 24 juin 1924 le professeur Calmette faisait à l'Académie de Médecine de Paris une communication sur ses «Essais d'immunisation contre la tuberculose, chez les nourrissons».

Certes, Calmette n'est pas le premier venu, et un travail signé de son nom prend immédiatement une importance telle qu'on ose espérer qu'un pas a été fait dans la prévention contre le terrible fléau.

De quoi s'agit-il exactement? Les expériences faites depuis nombre d'années